

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 6 avril 2022 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE22 0500**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 avril 2022 en retirant les points 12.001 à 12.015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE22 0501**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 119 636,09 \$, taxes incluses, pour les services de manutention et de livraison d'arbres pour l'année 2022 (15 avril au 31 décembre 2022), dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise 9048-3173 inc. (CE18 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 119 121 \$ à 238 757,09 \$ taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1224352007

---

**CE22 0502**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Le consortium Jack World inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de mobilier urbain sur-mesure comprenant huit modules de hamac à l'esplanade Tranquille, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 121 196,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18664;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 179,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 059,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le consortium Jack World inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1218781005

---

**CE22 0503**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les entreprises Forlam inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les forages de nouveaux puits de captages de biogaz, pour une somme maximale de 372 962,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2022-01;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1220795001

---

**CE22 0504**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Synairgis inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture des services professionnels requis pour l'accompagnement LEED du projet de rénovation du complexe sportif Claude-Robillard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 652,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19062;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 897,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 693,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Synairgis inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1220660002

---

**CE22 0505**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 50 000 \$ à l'organisme United Irish Societies of Montréal pour l'organisation du Défilé de la Saint-Patrick 2022;
- 2- d'approuver deux projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1228994001

---

**CE22 0506**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 19 334 \$ au Musée McCord Stewart pour réaliser une étude d'évaluation de l'état des systèmes CVCA de sa réserve muséale dans le cadre du Programme d'aide aux études de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Musée McCord Stewart établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1228080001

---

**CE22 0507**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 50 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation de l'édition 2022 de la conférence internationale TimeWorld AI qui aura lieu du 5 au 7 mai 2022 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1228006001

---

**CE22 0508**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville à demander un addenda au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger l'entente actuelle pour la réalisation des projets pilotes de véhicules autonomes électriques jusqu'au 31 décembre 2025 et de dépenser le résiduel de 2,6 M\$ de la subvention accordée (CE18 1608).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1215890003

---

**CE22 0509**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un don de la maison d'édition Hibou Éditeurs visant à pourvoir les bibliothèques de Montréal de 20 lots du *Catalogue raisonné de Jean Paul Riopelle* d'une valeur totale estimée à 33 800 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention de donation entre la Ville de Montréal et Hibou Éditeurs à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice des bibliothèques, du Service de la culture, à signer la convention de donation pour et au nom de la Ville de Montréal, lorsque les biens faisant l'objet du don seront remis à la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1221213001

---

**CE22 0510**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 15 770 euros (environ 22 801,84 \$ CAD) à Metropolis - Association mondiale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1225117003

---

**CE22 0511**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 7 novembre 2022 au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1228210002

---

**CE22 0512**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour, pour la somme de 181 367,66 \$ en capital, intérêts et frais, des actions en dommages au montant de 921 203,15 \$, des assureurs et des assurés contre la Ville de Montréal et Plomberie Chauffage St-Amour & Gagnon inc. et Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances;
- 2- d'approuver le règlement de la demande d'intervention forcée du courtier d'assurance P. Monette en contrepartie de la réception du montant de 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1226684002

---

**CE22 0513**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), les ordonnances numéros 63, 64 et 65 jointes au présent dossier décisionnel afin de rendre applicable ce règlement dans les secteurs « William Phase 2 », « Ontario-Place Valois » et « Laurentien-Lachapelle Phase 3 ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1221573002

---

**CE22 0514**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement des tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel afin d'offrir l'accès gratuit au Jardin botanique lors du Pré-sommet L'Envol du condor le 18 juin 2022 aux détenteurs du bracelet ou du collier vendu par Kina8at.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1226744001

---

**Levée de la séance 9 h 52.**

70.001

---

Les résolutions CE22 0500 à CE22 0514 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville